



Le Jura Libre n° 2890 du jeudi 28 août 2014

Editorial

Laurent Girardin

Garantir la place de Moutier

Depuis que la ville de Moutier a demandé au canton de Berne de mettre en place les bases légales devant permettre l'organisation d'une votation communale à propos de son rattachement au canton du Jura, les prises de position se sont multipliées.

Dans le Jura méridional, y compris dans les milieux probernois, personne n'a contesté la légitimité de la requête prévôtoise.

Du côté jurassien, fort du résultat enregistré le 24 novembre 2013 qui a vu 76,6% des votants approuver le projet de construire un nouveau canton couvrant les territoires du Jura-Sud et du canton du Jura, tout le monde s'accorde à dire que la ville de Moutier est jurassienne et qu'elle a sa place au sein du dernier né des cantons suisses.

A travers toutes les déclarations gouvernementales de ces dernières semaines, on ne se lasse pas de répéter que le choix des Prévôtois renverra chaque électeur à son identité, sa culture et sa vision de la société. « Ce sera en grande partie un choix du cœur » lit-on dans le rapport du 27 mai 2014 du Gouvernement jurassien.

Lors de son allocution du 22 juin dernier à Saignelégier, le président Charles Juillard précisait, au sujet de la procédure qui permettra aux communes du Jura-Sud de se prononcer sur leur appartenance cantonale, que rien n'était encore décidé. Quelques jours plus tard, dans le quotidien *L'Impartial*, il déclarait que ce serait une affaire de cœur et que les Prévôtois ne devaient pas vendre leur ville au plus offrant. « Le débat doit prendre de la hauteur, et ne pas s'arrêter à un simple calcul sur les postes maintenus dans l'administration ou sur le plan hospitalier. Vingtième commune du canton de Berne, Moutier deviendrait la seconde ville du canton du Jura en cas d'acceptation » ajoutait le ministre jurassien.

Au-delà de la clarté du discours, force est néanmoins de constater que réduire la procédure communaliste à une seule affaire de cœur ne suffira pas. Les Prévôtois, voire les citoyens des communes avoisinantes qui pourraient également se prononcer sur la question de leur appartenance, devront pouvoir choisir leur destin de façon limpide et réfléchi. Pour les habitants de Moutier, il s'agira notamment d'obtenir la garantie que leur ville devienne chef-lieu de district et l'assurance que les emplois cantonaux qui les concernent subsisteront.

Le député jurassien Loïc Dobler le remarquait le 26 juin dernier : « Pour attirer Moutier, le cœur ne suffira pas. » Quant à Rémy Chételat, rédacteur en chef du *Quotidien Jurassien*, il résumait parfaitement la situation dans l'éditorial du 3 juin 2014 : « Les Prévôtois et les Jurassiens ont intérêt à s'allier. Pour des raisons historiques, géographiques, économiques, politiques. Ils se ressemblent, avec des nuances bienvenues, sur les plans culturel et identitaire. La question porte sur l'avenir d'une région et non pas sur les reliques du passé. Le canton du Jura devra savoir, sans faire de promesses en l'air, se montrer digne des attentes des habitants de Moutier. »